

## **REGLEMENT épreuve « Chien et Loup »**

### **PARCOURS**

Une seule boucle de 10,0 km sur route et chemin praticable par tous temps.

Tracé vallonné et varié : la vieille ville de Briey, la Cité Radieuse, le plan d'eau de la Sangsue, tunnel de 700 m.

### **MATERIEL OBLIGATOIRE**

Lampe frontale

L'absence de cette lampe dégage l'organisation de toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident.

### **DEPART**

Il est fixé le Samedi 17 Octobre 2026 à 18h30 Au Stade Auguste Clément à BRIEY.

### **ARRIVEE**

Elle est jugée au Stade Auguste Clément au même endroit que le départ.

### **RAVITAILLEMENT (selon conditions sanitaires en vigueur)**

Un ravitaillement en cours de parcours et un à l'arrivée.

### **PARTICIPATION – ATTESTATION PARCOURS PREVENTION SANTE - LICENCE**

La course est ouverte à toute personne née en 2010 ou avant

Pour les coureurs non licenciés FFA :

Votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire d'une

attestation PPS (Parcours prévention santé) à télécharger sur le site : [pps.athle.fr](http://pps.athle.fr).

-Inscription par internet : indiquer votre numéro d'attestation PPS lors de votre inscription

- Inscription par courrier : Joindre une copie de votre attestation

Pour les coureurs licenciés : présentation d'une licence sportive 2026 FFA, FFH, Triathlon, course d'orientation

## **ENGAGEMENT – TARIF – SECURITE PAIEMENT ET ANNULATION**

Les inscriptions se font en ligne sur le site « Le-sportif.com » ou par courrier (bulletin à télécharger sur le site) :

[briey-marathon.jimdofree.com](http://briey-marathon.jimdofree.com)

à l'adresse suivante :

Briey Marathon chez René HITTIN, 14 rue Henri Dunant, résidence Albert 1<sup>er</sup>, 54150 BRIEY

Le montant des inscriptions est fixé à 10 euros.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

## **RESPONSABILITE MEDICALE**

Le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise

## **DOSSARDS ET CHRONOMETRAGE**

Le dossard sera remis selon les conditions fixées ci-dessous. Il doit être porté sur la poitrine, fixé par 4 épingles et visible dans son intégralité.

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle des sports Merkel à Briey le samedi 17 Octobre de 14h00 à 18h15..

Chaque dossard est équipé d'une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle à la régularité de la course. Pour permettre un fonctionnement normal, cette puce ne doit pas être pliée ni endommagée.

Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

## **RECOMPENSES**

Un lot est offert à chaque participant (400 dossards maxi)

## **DROIT A L'IMAGE**

Les participants acceptent la publication de leur nom dans les résultats qui seront diffusés (FFA, médias, presse....) et l'utilisation de leur image à titre sportif, promotionnel et non commercial.

## **RESPONSABILITE**

Conformément à la législation en vigueur «Briey Marathon» a souscrit une assurance Responsabilité d'Organisateur couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la course « Piste de Napatant »

Domage matériel : « Briey Marathon » décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte ...) subis par les biens personnels des participants. La souscription d'une assurance garantissant ces risques incombe à chacun.

## **MATERIEL INTERDIT SUR LE PARCOURS**

Les bicyclettes, engins à roue ou à roulettes (motorisées ou électriques) sont formellement interdits sur le parcours.

Les personnes accompagnant à vélo un coureur encourent le risque de voir ce coureur disqualifié.

## **ACCEPTATION**

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

## **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Conformément à la Loi Informatique et Liberté vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.